

PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mercredi 9 juillet 2025 10:53
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Besoins de réponses ministère - modalités de gestion mouvement de grève pharmacies en ARS
Pièces jointes: 2505411_1153427586.pdf; Demandes_ARS_réquisition_v2.xlsx

De : BON2, Florian (DGOS/SDAS/AS1) <florian.bon@sante.gouv.fr>

Envoyé : mardi 8 juillet 2025 19:14

À : ARS-ARA-DOS-PHARMACIE <ars-ara-dos-pharmacie@ars.sante.fr>; ARS-ARA-SECURITE-SOINS-VIGILANCES <ars-ara-securite-soins-vigilances@ars.sante.fr>; ARS-IDF-DOS-PHARMA <ARS-IDF-DOS-PHARMA@ars.sante.fr>; ARS-CVL-PHARMACIE-BIOLOGIE <ARS-CVL-PHARMACIE-BIOLOGIE@ars.sante.fr>; ARS-IDF-DOS-PHARMA <ARS-IDF-DOS-PHARMA@ars.sante.fr>; ARS-OC-DPR-DIRECTION <ARS-OC-DPR-DIRECTION@ars.sante.fr>; ARS-REUNION-PSAB <ARS-REUNION-PSAB@ars.sante.fr>; AZARD, Julie (ARS-NA/DOS) <julie.azard@ars.sante.fr>; BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA) <olivier.ballu@ars.sante.fr>; BARBOSA, Delphine (ARS-BRETAGNE/DSRS/DAQP) <delphine.barbosa@ars.sante.fr>; BARTHE, Jean-Michel (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Jean-Michel.BARTHE@ars.sante.fr>; BASSO, Stéphanie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Stephanie.BASSO@ars.sante.fr>; BLANCHARD, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <beatrice.blanchard@ars.sante.fr>; BONNARD, Catherine (ARS-HDF) <catherine.bonnard@ars.sante.fr>; BONNAVAL, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <Beatrice.BONNAVAL@ars.sante.fr>; BOUCHERIE, Quentin (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <quentin.boucherie@ars.sante.fr>; ARS-REUNION-PSAB <ARS-REUNION-PSAB@ars.sante.fr>; CARDINALE, Vanessa (ARS-GRANDEST) <vanessa.cardinale@ars.sante.fr>; CHANTOISEAU, Laurence (ARS-OC) <laurence.chantoiseau@ars.sante.fr>; CHAUVET, Marine (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <Marine.CHAUVET@ars.sante.fr>; CHEYPE, Annick (ARS-NA/DOS) <Annick.CHEYPE@ars.sante.fr>; COTE, Franck (ARS-CORSE) <Franck.COTE@ars.sante.fr>; DESCAMPS-MANDINE, Patricia (ARS-OC/DSP/PRÉVENTION ET GESTION DES SSE) <Patricia.DESCAMPS-MANDINE@ars.sante.fr>; DEYDIER, Odile (ARS-BFC/DOSA) <Odile.DEYDIER@ars.sante.fr>; DUMONT, Manon (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <Manon.DUMONT@ars.sante.fr>; CLAUDIN, Eulalie (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <eulalie.claudin@ars.sante.fr>; FIGUEROA, Sophie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <sophie.figueroa@ars.sante.fr>; FOUET, Géraldine (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <Geraldine.FOUET@ars.sante.fr>; FROMENT, Hervé (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Herve.FROMENT@ars.sante.fr>; GAZEAU, Emma (ARS-IDF) <emma.gazeau@ars.sante.fr>; GIARRAPUTO, Philippe (ARS-IDF) <philippe.giarraputo@ars.sante.fr>; GONZALEZ, Pascal (ARS-OC/DPR/FORMATION PS PHARMACIE BIOLOGIE) <Pascal.GONZALEZ@ars.sante.fr>; MOUCHETTE, Anne-Laure (ARS-GRANDEST) <Anne-Laure.MOUCHETTE@ars.sante.fr>; GUILLAUME, Julien (ARS-CVL/DOS/DAGPPS) <julien.guillaume@ars.sante.fr>; HEMMERLING, Coralie (ARS-GRANDEST) <coralie.hemmerling@ars.sante.fr>; KLEISOVA, Viktoria (ARS-GUYANE) <viktoria.kleisova@ars.sante.fr>; KURTKOWIAK-DAFREVILLE, Maïré (ARS-REUNION) <Maire.KURTKOWIAK-DAFREVILLE@ars.sante.fr>; LE CLERE, Agathe (ARS-IDF) <agathe.le-clere@ars.sante.fr>; LE GLAUNEC, Katia (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Katia.LEGLAUNEC@ars.sante.fr>; MANSUY, Patrick (ARS-IDF) <Patrick.MANSUY@ars.sante.fr>; MERLE, Sandrine (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <Sandrine.MERLE@ars.sante.fr>; CLAUDIN, Eulalie (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <eulalie.claudin@ars.sante.fr>; MOUSLI, Sania (ARS-HDF) <sania.mousli@ars.sante.fr>; NORTIER, Aurélien (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <aurelien.nortier@ars.sante.fr>; OTZ, Jocelyne (ARS-GUADELOUPE/DAOSS/STLLP) <Jocelyne.OTZ@ars.sante.fr>; OUADI, Vanessa (ARS-PDL/DOS/ASP) <Vanessa.OUADI@ars.sante.fr>; PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Laurent.PEILLARD@ars.sante.fr>; PERROT, Catherine (ARS-ARA) <catherine.perrot@ars.sante.fr>; PERUS, Fabien (ARS-IDF) <fabien.perus@ars.sante.fr>; PICARD, Anaïs (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <anais.picard@ars.sante.fr>; PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA) <Pascal.PICHON@ars.sante.fr>; SALSMANN, Hélène (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <helene.salsmann@ars.sante.fr>; SCHMIDT, Jérôme (ARS-REUNION) <jerome.schmidt@ars.sante.fr>; SIHA MBEDY, Géraldine (ARS-PDL/DG/CAB/IC) <Geraldine.SIHAMBEDY@ars.sante.fr>; ARS-OC-DPR-DIRECTION <ARS-OC-DPR-DIRECTION@ars.sante.fr>; THIEBAULT, Simon (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Simon.THIEBAULT@ars.sante.fr>; VALLEE, Louise (ARS-GRANDEST) <louise.vallee@ars.sante.fr>; VAN LOON, Valentine (ARS-GRANDEST) <valentine.van-loon@ars.sante.fr>; ZILIO, Alexandre (ARS-BFC/SG/DAJ) <Alexandre.ZILIO@ars.sante.fr>; THIEBAULT, Simon (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Simon.THIEBAULT@ars.sante.fr>; LE CLERE, Agathe (ARS-IDF) <agathe.le-clere@ars.sante.fr>

Cc : ARS-PILOTAGE-NATIONAL <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>

Objet : RE: Besoins de réponses ministère - modalités de gestion mouvement de grève pharmacies en ARS

Bonjour à toutes et tous,

Nous revenons vers vous à la suite de l'annulation de l'arrêté de réquisition du Préfet du Bas-Rhin par le TA de Strasbourg (en PJ).

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, les réquisitions sont mises en œuvre lorsque la grève est de nature à porter une atteinte suffisamment grave, soit à la continuité du service public, soit à la satisfaction des besoins de la population.

Ces conditions sont remplies dans la situation actuelle.

Comme le rappelle également le juge des référés, les mesures de réquisition doivent alors être imposées par **l'urgence** et **proportionnées** aux nécessités de l'ordre public, au nombre desquelles figurent les impératifs de santé publique.

Il convient donc de réquisitionner de façon à mettre en place un **service minimum** : limiter le nombre d'officines ouvertes sur une aire géographique du département ; envisager un fonctionnement du service de garde sur une plage horaire réduite (exemple : uniquement sur la garde de nuit, jusqu'à minuit...).

Il revient aux ARS de définir les modalités de réquisition en fonction du taux de grévistes, du bassin de population desservi, de la taille des secteurs de garde et du nombre d'officines qu'ils comprennent. La mise en place d'un service minimum implique donc de moduler les réquisitions selon les besoins du territoire dont seules les ARS en ont une connaissance fine. La décision du TA est assez classique à cette aune et alignée sur la jurisprudence administrative sur les réquisitions.

Enfin, pour répondre spécifiquement à la question de Catherine Bonnard de l'ARS HDF, l'élaboration d'une cartographie en temps réel n'est pas prévue au niveau du ministère à date.

En vous remerciant,

Bien à vous,

Florian Bon

Chef du bureau « Accès territorial aux soins » (AS1)

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS – Pièce 5548

Tél : 01 40 56 53 67



Direction générale
de l'offre de soins

De : VAN LOON, Valentine (ARS-GRANDEST) <valentine.van-loon@ars.sante.fr>

Envoyé : lundi 7 juillet 2025 10:34

À : BON2, Florian (DGOS/SDAS/AS1) <florian.bon@sante.gouv.fr>; PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA) <Pascal.PICHON@ars.sante.fr>; BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA) <olivier.ballu@ars.sante.fr>; NORTIER, Aurélien (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <aurelien.nortier@ars.sante.fr>; LUTRINGER, Camille (DGOS/SDAS/AS1) <camille.lutringer@sante.gouv.fr>; CROCHETET, Mathilde (DGOS/SDAS/AS1) <mathilde.crochetet@sante.gouv.fr>

Cc : ARS-PILOTAGE-NATIONAL <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>; ARS-ARA-DOS-PHARMACIE <ars-ara-dos-pharmacie@ars.sante.fr>; ARS-ARA-SECURITE-SOINS-VIGILANCES <ars-ara-securite-soins-vigilances@ars.sante.fr>; ARS-IDF-DOS-PHARMA <ARS-IDF-DOS-PHARMA@ars.sante.fr>; ARS-OC-DPR-DIRECTION <ARS-OC-DPR-DIRECTION@ars.sante.fr>; ARS-REUNION-PSAB <ARS-REUNION-PSAB@ars.sante.fr>; AZARD, Julie (ARS-NA/DOS) <julie.azard@ars.sante.fr>; OUADI, Vanessa (ARS-PDL/DOS/ASP) <Vanessa.OUADI@ars.sante.fr>; BARBOSA, Delphine (ARS-BRETAGNE/DSRS/DAQP) <delphine.barbosa@ars.sante.fr>; BARTHE, Jean-Michel (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Jean-Michel.BARTHE@ars.sante.fr>; BASSO, Stéphanie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Stephanie.BASSO@ars.sante.fr>; BLANCHARD, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <beatrice.blanchard@ars.sante.fr>; BONNARD, Catherine (ARS-HDF) <catherine.bonnard@ars.sante.fr>; BONNAVAL, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <Beatrice.BONNAVAL@ars.sante.fr>; BOUCHERIE, Quentin (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <quentin.boucherie@ars.sante.fr>; CHANTOISEAU, Laurence (ARS-OC) <laurence.chantoiseau@ars.sante.fr>; CHAUVET, Marine (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <Marine.CHAUVET@ars.sante.fr>; CHEYPE, Annick (ARS-NA/DOS) <Annick.CHEYPE@ars.sante.fr>; COTE, Franck (ARS-CORSE) <Franck.COTE@ars.sante.fr>; DESCAMPS-MANDINE,

Patricia (ARS-OC/DSP/PRÉVENTION ET GESTION DES SSE) <Patricia.DESCAMPS-MANDINE@ars.sante.fr>; DEYDIER, Odile (ARS-BFC/DOSA) <Odile.DEYDIER@ars.sante.fr>; DUMONT, Manon (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <Manon.DUMONT@ars.sante.fr>; CLAUDIN, Eulalie (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <eulalie.claudin@ars.sante.fr>; FIGUEROA, Sophie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <sophie.figueroa@ars.sante.fr>; FOUET, Géraldine (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <Geraldine.FOUET@ars.sante.fr>; FROMENT, Hervé (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Herve.FROMENT@ars.sante.fr>; GAZEAU, Emma (ARS-IDF) <emma.gazeau@ars.sante.fr>; GIARRAPUTO, Philippe (ARS-IDF) <philippe.giarraputo@ars.sante.fr>; GONZALEZ, Pascal (ARS-OC/DPR/FORMATION PS PHARMACIE BIOLOGIE) <Pascal.GONZALEZ@ars.sante.fr>; GUILLAUME, Julien (ARS-CVL/DOS/DAGPPS) <julien.guillaume@ars.sante.fr>; THIEBAULT, Simon (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Simon.THIEBAULT@ars.sante.fr>; KLEISOVA, Viktoria (ARS-GUYANE) <viktoria.kleisova@ars.sante.fr>; KURTKOWIAK-DAFREVILLE, Mairé (ARS-REUNION) <Maire.KURTKOWIAK-DAFREVILLE@ars.sante.fr>; LE CLERE, Agathe (ARS-IDF) <agathe.le-clere@ars.sante.fr>; LE GLAUNEC, Katia (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Katia.LEGLAUNEC@ars.sante.fr>; MANSUY, Patrick (ARS-IDF) <Patrick.MANSUY@ars.sante.fr>; MERLE, Sandrine (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <Sandrine.MERLE@ars.sante.fr>; MOUSLI, Sania (ARS-HDF) <sania.mousli@ars.sante.fr>; OTZ, Jocelyne (ARS-GUADELOUPE/DAOSS/STLLP) <Jocelyne.OTZ@ars.sante.fr>; PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Laurent.PEILLARD@ars.sante.fr>; PERROT, Catherine (ARS-ARA) <catherine.perrot@ars.sante.fr>; PERUS, Fabien (ARS-IDF) <fabien.perus@ars.sante.fr>; PICARD, Anaïs (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <anais.picard@ars.sante.fr>; SALSMANN, Hélène (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <helene.salsmann@ars.sante.fr>; SCHMIDT, Jérôme (ARS-REUNION) <jerome.schmidt@ars.sante.fr>; SIHA MBEDY, Géraldine (ARS-PDL/DG/CAB/IC) <Geraldine.SIHAMBEDY@ars.sante.fr>; VALLEE, Louise (ARS-GRANDEST) <louise.vallee@ars.sante.fr>; ZILIO, Alexandre (ARS-BFC/SG/DAJ) <Alexandre.ZILIO@ars.sante.fr>; BONNAVAL, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <Beatrice.BONNAVAL@ars.sante.fr>; MOUCHETTE, Anne-Laure (ARS-GRANDEST) <Anne-Laure.MOUCHETTE@ars.sante.fr>

Objet : RE: Besoins de réponses ministère - modalités de gestion mouvement de grève pharmacies en ARS

Bonjour,

Le juge des référés du TA de Strasbourg a prononcé la suspension de l'arrêté de réquisition du Préfet 67 pour les gardes du 5 et 6 juillet au motif que nous n'avons pas procédé à une recherche d'un fonctionnement réduit.

Par conséquent, le juge nous demande de ne **PAS** :

- Réquisitionner tout le planning de gardes
- Réquisitionner tous les grévistes affichés au planning de gardes

Il faut, selon le juge :

- **Sélectionner parmi les grévistes affichés au planning de gardes, ceux à réquisitionner.**

Pour ce faire, nous projetons de procéder à une analyse par secteur de garde :

- **Hypothèse 1** : un secteur de garde où plusieurs officines sont de garde. Dans la mesure où à minima une officine ne s'est pas déclarée gréviste => pas de réquisition pour les autres officines du secteur qui auraient adressées une déclaration de grève.
- **Hypothèse 2** : un secteur de garde comprend une ou plusieurs officines qui se sont toutes déclarées grévistes => réquisition de l'officine ayant l'effectif en personnel le plus important.

Par ailleurs nous nous interrogeons sur la possibilité de réquisitionner les pharmacies en leur personne morale compte tenu de l'ordonnance du 14/11/2022 rendue par le TA de Dijon lors d'une grève des LBM qui indiquait que « *dès lors qu'une personne morale n'est pas titulaire du droit de grève, la société dont les personnels n'étaient pas grévistes, n'est pas fondée à soutenir que la réquisition aurait porté une atteinte grave et manifestement illégale au droit de grève* ».

Enfin nous partageons les difficultés rencontrées par les autres ARS : des données peu ou pas exploitables transmises par les syndicats, des tensions RH parmi nos effectifs, etc... Nos activités courantes et celles des DT est actuellement en pause depuis 15 jours tant ces réquisitions sont fastidieuses.

Au regard de ces informations, pourriez-vous nous indiquer si la conduite à tenir envisagée est la bonne s'agissant des réquisitions ?

Vous remerciant par avance pour votre retour.

Bien cordialement,

Valentine VAN LOON

Chargée de mission - référente administrative et juridique
Direction Soins de Proximité
Département Biologie Pharmacie

Tél : 03.83.39.29.97

grand-est.ars.sante.fr

 @ARSGrandEst  @ars_grand_est  Agence Régionale de Santé Grand Est



De : BON2, Florian (DGOS/SDAS/AS1) <florian.bon@sante.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 3 juillet 2025 14:14

À : PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA) <Pascal.PICHON@ars.sante.fr>; BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA) <olivier.ballu@ars.sante.fr>; NORTIER, Aurélien (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <aurelien.nortier@ars.sante.fr>; LUTRINGER, Camille (DGOS/SDAS/AS1) <camille.lutringer@sante.gouv.fr>; CROCHETET, Mathilde (DGOS/SDAS/AS1) <mathilde.crochetet@sante.gouv.fr>

Cc : ARS-PILOTAGE-NATIONAL <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>; ARS-ARA-DOS-PHARMACIE <ars-ara-dos-pharmacie@ars.sante.fr>; ARS-ARA-SECURITE-SOINS-VIGILANCES <ars-ara-securite-soins-vigilances@ars.sante.fr>; ARS-IDF-DOS-PHARMA <ARS-IDF-DOS-PHARMA@ars.sante.fr>; ARS-OC-DPR-DIRECTION <ARS-OC-DPR-DIRECTION@ars.sante.fr>; ARS-REUNION-PSAB <ARS-REUNION-PSAB@ars.sante.fr>; AZARD, Julie (ARS-NA/DOS) <julie.azard@ars.sante.fr>; OUADI, Vanessa (ARS-PDL/DOS/ASP) <Vanessa.OUADI@ars.sante.fr>; BARBOSA, Delphine (ARS-BRETAGNE/DSRS/DAQP) <delphine.barbosa@ars.sante.fr>; BARTHE, Jean-Michel (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Jean-Michel.BARTHE@ars.sante.fr>; BASSO, Stéphanie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Stephanie.BASSO@ars.sante.fr>; BLANCHARD, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <beatrice.blanchard@ars.sante.fr>; BONNARD, Catherine (ARS-HDF) <catherine.bonnard@ars.sante.fr>; BONNAVAL, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <Beatrice.BONNAVAL@ars.sante.fr>; BOUCHERIE, Quentin (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <quentin.boucherie@ars.sante.fr>; CHANTOISEAU, Laurence (ARS-OC) <laurence.chantoiseau@ars.sante.fr>; CHAUVET, Marine (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <Marine.CHAUVET@ars.sante.fr>; CHEYPE, Annick (ARS-NA/DOS) <Annick.CHEYPE@ars.sante.fr>; COTE, Franck (ARS-CORSE) <Franck.COTE@ars.sante.fr>; DESCAMPS-MANDINE, Patricia (ARS-OC/DSP/PRÉVENTION ET GESTION DES SSE) <Patricia.DESCAMPS-MANDINE@ars.sante.fr>; DEYDIER, Odile (ARS-BFC/DOSA) <Odile.DEYDIER@ars.sante.fr>; DUMONT, Manon (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <Manon.DUMONT@ars.sante.fr>; CLAUDIN, Eulalie (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <eulalie.claudin@ars.sante.fr>; FIGUEROA, Sophie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <sophie.figueroa@ars.sante.fr>; FOUET, Géraldine (ARS-CVL/DOS/USSAPB) <Geraldine.FOUET@ars.sante.fr>; FROMENT, Hervé (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Herve.FROMENT@ars.sante.fr>; GAZEAU, Emma (ARS-IDF) <emma.gazeau@ars.sante.fr>; GIARRAPUTO, Philippe (ARS-IDF) <philippe.giarraputo@ars.sante.fr>; GONZALEZ, Pascal (ARS-OC/DPR/FORMATION PS PHARMACIE BIOLOGIE) <Pascal.GONZALEZ@ars.sante.fr>; GUILLAUME, Julien (ARS-CVL/DOS/DAGPPS) <julien.guillaume@ars.sante.fr>; THIEBAULT, Simon (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Simon.THIEBAULT@ars.sante.fr>; KLEISOVA, Viktoria (ARS-GUYANE) <viktoria.kleisova@ars.sante.fr>; KURTKOWIAK-DAFREVILLE, Mairé (ARS-REUNION) <Maire.KURTKOWIAK-DAFREVILLE@ars.sante.fr>; LE CLERE, Agathe (ARS-IDF) <agathe.le-clere@ars.sante.fr>; LE GLAUNEC, Katia (ARS-PDL/DG/CAB/AJ) <Katia.LEGLAUNEC@ars.sante.fr>; MANSUY, Patrick (ARS-IDF) <Patrick.MANSUY@ars.sante.fr>; MERLE, Sandrine (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS) <Sandrine.MERLE@ars.sante.fr>; MOUSLI, Sania (ARS-HDF) <sania.mousli@ars.sante.fr>; OTZ, Jocelyne (ARS-GUADELOUPE/DAOSS/STLLP) <Jocelyne.OTZ@ars.sante.fr>; PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR) <Laurent.PEILLARD@ars.sante.fr>; PERROT, Catherine (ARS-ARA) <catherine.perrot@ars.sante.fr>; PERUS, Fabien (ARS-IDF) <fabien.perus@ars.sante.fr>; PICARD, Anaïs (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <anais.picard@ars.sante.fr>;

SALSMANN, Hélène (ARS-BRETAGNE/DSRS/DASPF) <helene.salsmann@ars.sante.fr>; SCHMIDT, Jérôme (ARS-REUNION) <jerome.schmidt@ars.sante.fr>; SIHA MBEDY, Géraldine (ARS-PDL/DG/CAB/IC) <Geraldine.SIHAMBEDY@ars.sante.fr>; VALLEE, Louise (ARS-GRANDEST) <louise.vallee@ars.sante.fr>; VAN LOON, Valentine (ARS-GRANDEST) <valentine.van-loon@ars.sante.fr>; ZILIO, Alexandre (ARS-BFC/SG/DAJ) <Alexandre.ZILIO@ars.sante.fr>; BONNAVAL, Béatrice (ARS-PDL/DOS/ASP) <Beatrice.BONNAVAL@ars.sante.fr>
Objet : RE: Besoins de réponses ministère - modalités de gestion mouvement de grève pharmacies en ARS

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à vos interrogations.

Pour rappel, les contraintes de la réquisition sont les suivantes :

1. la réquisition ne peut pas intervenir par anticipation sauf légère => en cas de grève, il est impératif d'attendre la transmission du préavis de grève ou le début du mouvement pour mettre en œuvre cette procédure ;
2. la réquisition doit être proportionnée aux besoins à couvrir => il faut que le DG ARS établisse la liste des besoins en produits de santé et dispositifs médicaux et sur cette base, définisse précisément les pharmacies réquisitionnées pour assurer le service de garde ;
3. L'arrêté doit préciser l'identité de la personne ou de la structure requise, l'objet de la réquisition ainsi que la période de réquisition. Il doit être motivé, en droit et en fait.

Plus précisément :

- Sur la durée de la réquisition au regard du caractère illimité de la grève, il est sur le papier possible de prévoir une réquisition sur une durée assez longue. Mais la durée de la réquisition reste sujette au principe de proportionnalité et de nécessité. Il me semble de meilleure gestion administrative de prévoir des arrêtés de réquisition pour une durée courte, quitte à en prendre successivement jusqu'à la fin de la grève. Les arrêtés successifs permettent de s'adapter aux évolutions pendant la grève là où un arrêté général, sur tout l'été par exemple, aurait plus de chance d'être cassé par le juge administratif.
- La réquisition peut se faire à partir des tableaux de garde dont vous disposez. En cas de non-visibilité sur les tableaux de garde, il est possible de réquisitionner à partir des tableaux de garde du mois précédent ou de l'année précédente sur la même période.
- La réquisition ne vise pas à assurer un service normal, mais bien un service minimum. Il revient à chaque ARS d'apprécier la situation du territoire pour définir l'ampleur des réquisitions, selon le taux de gréviste, les besoins en soins estimés, l'offre de soins disponibles etc.
- La responsabilité de l'Etat peut être engagée pour carence fautive si le préfet n'a pas usé de son pouvoir de réquisition alors que les conditions le justifiaient.
- Nous avons transmis une fiche sur l'indemnisation en cas de réquisition. A disposition pour repréciser si pas clair.
- Tout type de professionnel peut être réquisitionné. La réquisition est nominative. Il est donc possible de réquisitionner des pharmaciens adjoints.
- La notification se fait prioritairement par courrier avec AR ou par remise en mains propres. Toutefois, il est possible de procéder à des réquisitions par envoi recommandé électronique (et non par simple mail). La jurisprudence sur la valeur probante de l'email existe, mais elle impose des conditions strictes : identification des parties, intégrité et date certaine du message, et idéalement signature électronique. Les textes ne sont effectivement pas diserts sur ce point. Pour les réquisitions judiciaires (toute proportion gardée donc), à noter que le code de procédure pénale, à son article 60-1, prévoit que la réquisition peut se faire « par tout moyen ».

Vous trouverez un tableau en PJ qui reprend vos interrogations et qui précise nos réponses.

En vous remerciant,

Bien à vous,

Florian Bon

Chef du bureau « Accès territorial aux soins » (AS1)
14, avenue Duquesne, 75007 PARIS – Pièce 5548
Tél : 01 40 56 53 67